



Municipalité St-André-de-Restigouche

Avis public

Est, par les présentes, données par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 avril 2023, les membres du conseil ont adopté le projet règlement 002-2023 modifiant le règlement 003-2021 déterminant les modalités de publication d'avis publics de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Donné à Saint-André-de-Restigouche, ce 12^{ième} jour d'avril deux-mille-vingt-trois.

Karine Dubé, dir. gén. greff.-très.



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Karine Dubé, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'endroit désignés par le conseil, le 12^{ième} jour d'avril 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 avril 2022

Karine Dubé
Directrice générale et greffière-trésorière